

CHANCELLERIE MUNICIPALE

## Mesures salariales 2023

Dans sa séance du 13 décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé une augmentation de la masse salariale de la Municipalité pour 2023 de 2%, soit une revalorisation globale de 147'000 francs.

Conformément à la décision prise par le Conseil-exécutif du canton de Berne, 0.5% est consacré à la compensation proprement dite du renchérissement et par conséquent à l'adaptation du tableau des classes de traitement du personnel communal. L'entier du solde de 1.5% sert à des augmentations individuelles.

Soucieux de reconnaître la qualité du travail et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité, compte tenu également du fait que le renchérissement en Suisse est de +3%, le Conseil municipal a souhaité faire un geste supplémentaire par rapport à l'augmentation budgétisée de 1.5% de la masse salariale. (cm)

## Nonagénaire

Le mercredi 14 décembre, le conseiller municipal Marcel Gilomen et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, se sont rendus à la Résidence des Fontenayes pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de Tranquillo Pezzoni. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

## Augmentation inévitable du prix du gaz

**Les consommateurs de gaz naturel n'échapperont pas à une forte hausse du prix en 2023. Des facteurs externes à la Municipalité en sont la cause.**

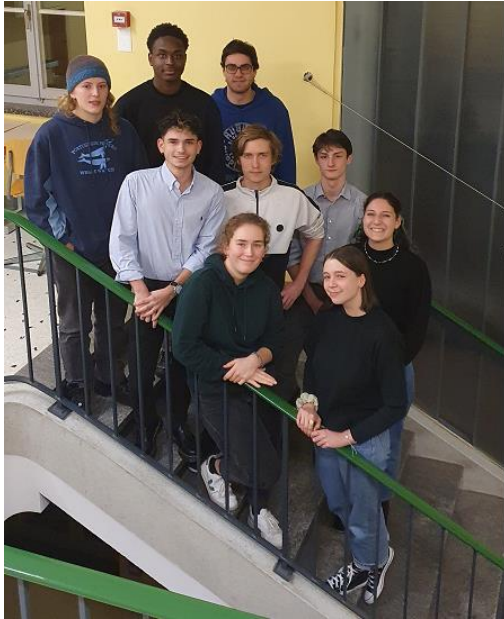
La hausse des prix de l'énergie en Europe et en Suisse durant les années 2021 et 2022 a été largement commenté dans les médias. La situation météorologique, la guerre en Europe de l'Est ainsi que la hausse généralisée des taxes CO<sub>2</sub> induisent des fluctuations de prix inédites par leur ampleur. Bien que leurs effets sur les prix du gaz se sont manifestés après la publication des prix 2022, en janvier dernier, les Services techniques de Saint-Imier ont décidé de couvrir les surcoûts de l'année 2022 en mettant à contribution le fonds de lissage du gaz.

Une telle pratique n'est plus possible en 2023, rendant inévitable la hausse de l'ensemble des tarifs. En effet, le prix d'achat du gaz pour la commune de Saint-Imier a subi une augmentation globale de 7.37 ct/kWh par rapport au prix 2021, passant de 9.036 à 16.399 ct/kWh, une augmentation de la taxe CO<sub>2</sub> fédérale venant s'ajouter à celle de la molécule de méthane.

Au final, cette évolution est répercutée sur l'ensemble des tarifs 2023, lesquels connaissent une hausse comprise entre 50 et 60 % suivant le segment tarifaire. Un client consommant 15'000 kWh de gaz par année verra ainsi sa facture mensuelle augmenter de CHF 91.- par mois.

Il va s'en dire que les Services techniques de Saint-Imier continueront de suivre l'évolution des prix du gaz et veilleront à répercuter les éventuelles baisses qui semblent s'annoncer en 2024-2025. (cm)

## Nouveau comité pour le Parlement des jeunes



Le Parlement des jeunes de Saint-Imier s'est réuni le jeudi 15 décembre pour sa dernière séance plénière de l'année. Elues au Conseil de ville le 27 novembre dernier, Chiara Voisin et Léa Gerber y siégeront à partir de janvier prochain. Le Parlement des jeunes perd ainsi sa présidente respectivement sa caissière.

Suite à ces deux départs, l'assemblée plénière a renouvelé son comité. Léa Tanner, au premier rang à droite, et Charlotte Baume, à sa droite, en prennent la présidence respectivement la vice-présidence.

Les autres membres du comité, de bas en haut et de droite à gauche, sont Marine Di Paolo, Nathanaël Normandin, Bryan Marguier, Kilyan Ganci, Antoine Di Paolo, Hassane Assileck et Chiara Dalla Piazza. (cha)

Saint-Imier, le 21 décembre 2022